

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : ADM
	Année : 2020
	N° Fonction : 012
	Version : 3

TITRE DE LA FONCTION

PSYCHOLOGUE DANS LE SECTEUR ONCOLOGIQUE (H/F)

La fonction de Psychologue dans le secteur Oncologique dans son contexte

Sous la responsabilité du psychologue en chef et en collaboration avec les autres membres de l'équipe et en collaboration avec les Médecins Chefs des Services d'Hospitalisation, le/la Psychologue est chargé(e) de la prise en charge psychologique des patients oncologiques et de leurs proches et participe aux réunions pluridisciplinaires organisées au sein du service dans le cadre d'une prise en charge globale du patient oncologique.

1. Le contenu de la fonction

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

Le poste de Psychologue se situe au niveau de l'organigramme de la Direction Médicale. Il dépend hiérarchiquement du Psychologue en Chef.

b) Les missions de la fonction :

Le/la Psychologue dans le secteur oncologique doit, en tenant compte des principes de fonctionnement de l'Institution, assurer les missions générales suivantes :

- Evaluer le statut psychologique du patient oncologique quel que soit le service où il est hospitalisé ;
- Proposer un soutien psychologique en fonction de l'évaluation réalisée ;
- Participer à l'approche pluridisciplinaire en vue d'établir un plan de soin adapté ;
- Offrir un lieu d'écoute aux familles des patients hospitalisés ;
- Assurer un soutien aux équipes soignantes dans la compréhension du fonctionnement psychologique des patients oncologiques.

c) Les compétences :

- Les compétences génériques :

- Esprit d'équipe et de collaboration ;
- Aptitude à la communication claire ;
- Ouverture aux changements/adaptabilité ;
- Capacité à réagir de manière calme, assurée et posée ;
- Capacité d'écoute ;
- Disponibilité, discrétion, ...

- **Les compétences pratiques :**

- Avoir l'esprit d'initiative ;
- Etre capable de mettre en place des objectifs spécifiques pour la population-cible, en tenant compte des possibilités et contraintes institutionnelles, et des attentes des partenaires ;
- Capacité d'analyse des besoins du patient ;
- Avoir acquis des connaissances de base en psychopathologie ;
- Avoir suivi une formation dans une approche psychothérapeutique.

2. Les modalités d'exercice

a) **Grade** : Psychologue ;

b) **Barème** : A1sp ;

c) **Horaire** : Régime de travail flexible avec des horaires variables, à organiser en fonction des besoins du service et dans le respect du règlement de travail et de la législation sociale.

3. Les conditions d'accès

- Diplôme de licencié (master) en psychologie ;
- Expérience de 2 ans dans une fonction similaire ;
- Réussite de l'examen de sélection.

4. Les atouts

- Formation spécifique dans une approche psychothérapeutique reconnue (3^e cycle ou équivalent).

Traçabilité :

Statut du document : approbation

Date de mise en concertation :

Date de mise au cadre :

Rédacteur (chef de service) : Dr GILSON Date : 08/02/11 Signature : _____

Approbateur : 1. Direction concernée : Date : Signature : _____

2. Direction des R.H. : Date : Signature : _____

3. Direction Générale : Date : Signature : _____

4. BP :

Date :

Signature : _____
